

Code de la fiche :
RNCP39923

Date de publication de la fiche :
06-12-2024

Certificateur :
Ministère de la santé et de la prévention

Dates de formation :
Rentrée en septembre, 3 ans de formation

Durée de la formation:
Parcours de 4200 h dont 2100 h théorique et 2100 h clinique

Public :
 Poursuite de scolarité
 Pôle Emploi
 Salarié
 En contrat d'apprentissage (2^{ème} année)

Modalités de formation :
 Présentiel en journée
 Temps complet 35h/semaine
 Périodes de stage en entreprise

Coût de la formation :
Devis sur demande

Inscription :
 Parcousup (titulaires du baccalauréat)
 Dossier d'inscription à télécharger sur le site internet **IFMS Hôpital Lozère** en période d'inscription (formation professionnelle continue)

Lieu de la formation :
IFMS
Hôpital Lozère
Avenue du 08 mai 1945
48000 MENDE

Contact :
Secrétariat IFSI
04.66.49.48.32
ifsil@ch-mende.fr

Conduisant au diplôme d'État d'infirmier

Arrêté du 13 décembre 2018, modifiant l'arrêté du 31/07/2005, relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat Infirmier et l'arrêté du 3 janvier 2019 fixant les attendus

Objectifs

Au terme de son parcours de formation, l'étudiant doit être capable de :

- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- Accompagner une personne dans la réalisation de soins quotidiens
- Mettre en œuvre des thérapeutiques et des actes à visée diagnostique
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- Organiser, coordonner les interventions soignantes
- Informer, former des professionnels et des personnes en formation

Accès à la formation

Prérequis :

- Être âgé de 17 ans au plus tard le 31 décembre de l'année d'inscription,
- Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme,
- Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail et justifiant d'une durée maximum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6.
- Fournir un certificat médical avec les vaccinations à jour (DTP, Hépatite B)

Voies d'accès :

- Formation initiale (dont la formation par apprentissage possible à compter de la 2^{ème} année),
- Formation professionnelle continue.

Modalités d'accès à la formation

Pour les candidats en poursuite de scolarité et titulaire du baccalauréat : inscription à réaliser sur Parcoursup

Pour les candidats en formation professionnelle continue justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection : Epreuves de sélection, à savoir :

- **Des épreuves écrites : 1/2h de Français et 1/2h de Maths**
- **Un entretien professionnel de 20 minutes.**

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20 sur 40 aux épreuves dans la limite de la capacité d'accueil de l'IFSI.

1. **Un entretien** portant sur l'expérience professionnelle du candidat.

L'entretien de vingt minutes est noté sur 20 points. Il s'appuie sur le dossier remis au moment de l'inscription permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

Important : L'entretien se déroule exclusivement dans l'IFSI d'inscription (1er choix).

2. **Une épreuve écrite** comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples.

L'épreuve écrite prévue est notée sur 20 points. Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve :

- La sous-épreuve de calculs simples** est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.
- La sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social**, est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

Le dossier d'inscription à la sélection comprend notamment les pièces suivantes :

1. La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité : Carte Nationale d'Identité recto-verso ou Passeport ou permis de conduire pour les candidats français ; Passeport ou Carte de Séjour délivrée par une Préfecture pour les candidats étrangers
2. Un ou plusieurs justificatifs de cotisation à un régime de protection sociale français justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisations à la date d'inscription
3. Une ou plusieurs attestations de Formation Continue (pour les candidates et candidats ayant suivi des formations continues)
4. Si vous êtes concerné, l'avis du médecin désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H)
5. Un Curriculum Vitae
6. Une lettre de motivation
7. La photocopie du ou des diplômes obtenus

Formation

La rentrée est fixée au début du mois de septembre.

La durée de la formation est de 3 années, soit 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalant à 4200 heures.

Les horaires de cours sont basés sur un fonctionnement en 35 heures par semaine.

Le référentiel de formation est construit par alternance entre des temps de :

- formation théorique de 2100 heures, sous la forme de cours magistraux (750 heures), travaux dirigés (1050 heures) et de travail personnel guidé (300 heures)
- formation clinique (2100 heures)
- travail personnel (900 heures)
- l'ensemble, soit 5100 heures, constitue la charge de travail de l'étudiant.

6 unités d'enseignements (60 semaines soit 2100 h) :

- UE 1 : Sciences humaines et sociales
- UE 2 : Sciences biologiques et médicales
- UE 3 : Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
- UE 4 : Sciences et techniques infirmières, interventions
- UE 5 : Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
- UE 6 : Méthodes de travail

10 stages (60 semaines soit 2100 h) :

- Soins de courte durée (MCO)
- Soins en psychiatrie et santé mentale
- Soins de longue durée (gériatrie, gériatrie-SSR)
- Soins à domicile, lieux de vie, de travail (libéral, HAD, SSIAD, Dispensaires, maisons de santé pluridisciplinaires, entreprises, établissements scolaires, milieu carcéral...)

Répartition des stages :

- **1ère année:**
Semestre 1: Un stage de 5 semaines
Semestre 2: Deux stages de 5 semaines
- **2ème année:**
Semestre 3: Deux stages de 5 semaines
Semestre 4 Deux stages de 5 semaines (ou 10 semaines si stage ERASMUS)
- **3ème année:**
Semestre 5: Deux stages de 5 semaines (ou 10 semaines si stage ERASMUS)
Semestre 6: 15 semaines en deux stages

Les horaires de stages sont basés sur un fonctionnement en 35 heures par semaine, avec possibilité de faire des nuits et des week-ends.

Travail personnel (900h)

Dispenses de formation :

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier modifié par l'Arrêté du 13 décembre 2018 -Article 7 :
Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

Méthodes pédagogiques :

- Classiques : cours théoriques, travaux pratiques, travaux dirigés, travail personnel guidé
- Innovantes : jeux de rôle, mises en situations cliniques, analyse de pratique, exploitation des retours de stage, simulation en santé, serious game

Modalités d'évaluation :

Les évaluations sont organisées à l'IFMS :

- Travail écrit sur table, travail de groupe, analyse de situation
- Évaluation pratique en situation simulée
- Évaluation des compétences pratiques sur chaque stage

Modalités d'obtention du Diplôme :

- Chaque UE est évaluée, sa validation apporte des ECTS (crédits européens transférables).
- Chaque stage apporte des ECTS.
- Total de 30 ECTS par semestre. 180 ECTS valide l'ensemble de la formation.
- Présentation des candidats au jury de certification à la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)

Débouchés professionnels

- SANITAIRE : centre hospitalier/clinique, armée, SSIAD/centre de soins ...
- MEDICO-SOCIAL : EHPAD, MAS, Foyer de Vie, FAM, structures d'insertion
- AUTRE : exercice libéral, éducation nationale, centre de thalasso thérapie

Evolution de carrière

- Infirmier Puéricultrice
- Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)
- Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE)
- Infirmier en Pratique Avancée (IPA)
- Cadre de santé infirmier

Public en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle et d'une aptitude à l'emploi évaluée lors des visites médicales auprès du médecin agréé de l'ARS et de la Préfecture.

Pour toute demande concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante : annefilly@ch-mende.fr